

maisons qui appartiennent aux ecclésiastiques dans toutes les villes royales. La commission a joint à ce règlement un article séparé qui ordonne à tous les habitans des contrées rétrocedées à la Pologne, de se conformer, pour le paiement des charges publiques, aux réglemens successivement émanés de ladite commission depuis le mois de Mai de l'année 1775.

*Extrait d'une lettre de Vilna du 28 Juillet.*

MON CHER AMI.

“ Je vous annonce un événement singulier & bien effrayant : nous sommes aujourd'hui depuis minuit occupés à prier au milieu des cierges benits, pour détourner les tonnerres, les éclairs, les tourbillons qui ne cessent de fondre continuellement sur cette ville. A chaque quart d'heure nous apprenons quelque chose de nouveau & d'alarmant. Ici les édifices de pierre s'écroulent, là dans les Fauxbourgs, les maisons de bois sont emportées en l'air. Ce jour est semblable à celui du jugement général. Nous restons tous enfermés & aucun n'ose se montrer dans les places publiques de peur d'être également emporté. Les élémens qui ont été en fureur jusqu'à dix heures du matin, commencent à s'apaiser un peu ; mais des inondations continuelles nous font craindre de perdre les grains qui sont dans les campagnes, ainsi que le foin de nos prairies ; les fruits de l'arrière-saison sont déjà sous les eaux. On fait des prieres à la Métropole pour supplier le Seigneur de nous épargner & de nous donner un ciel plus serein. Cette ancienne ville ravagée plusieurs fois par des incendies, tombe presque en ruine. Le bruit court que plus de cent hommes & une infinité de chevaux & de bestiaux ont été écrasés sous les décombres des maisons, ou entraînés par les torrens „

P. S. Cet affreux ouragan n'a pas seulement